

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

Salle des Fêtes de Belhomert
Dimanche 06 mars 2022



RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

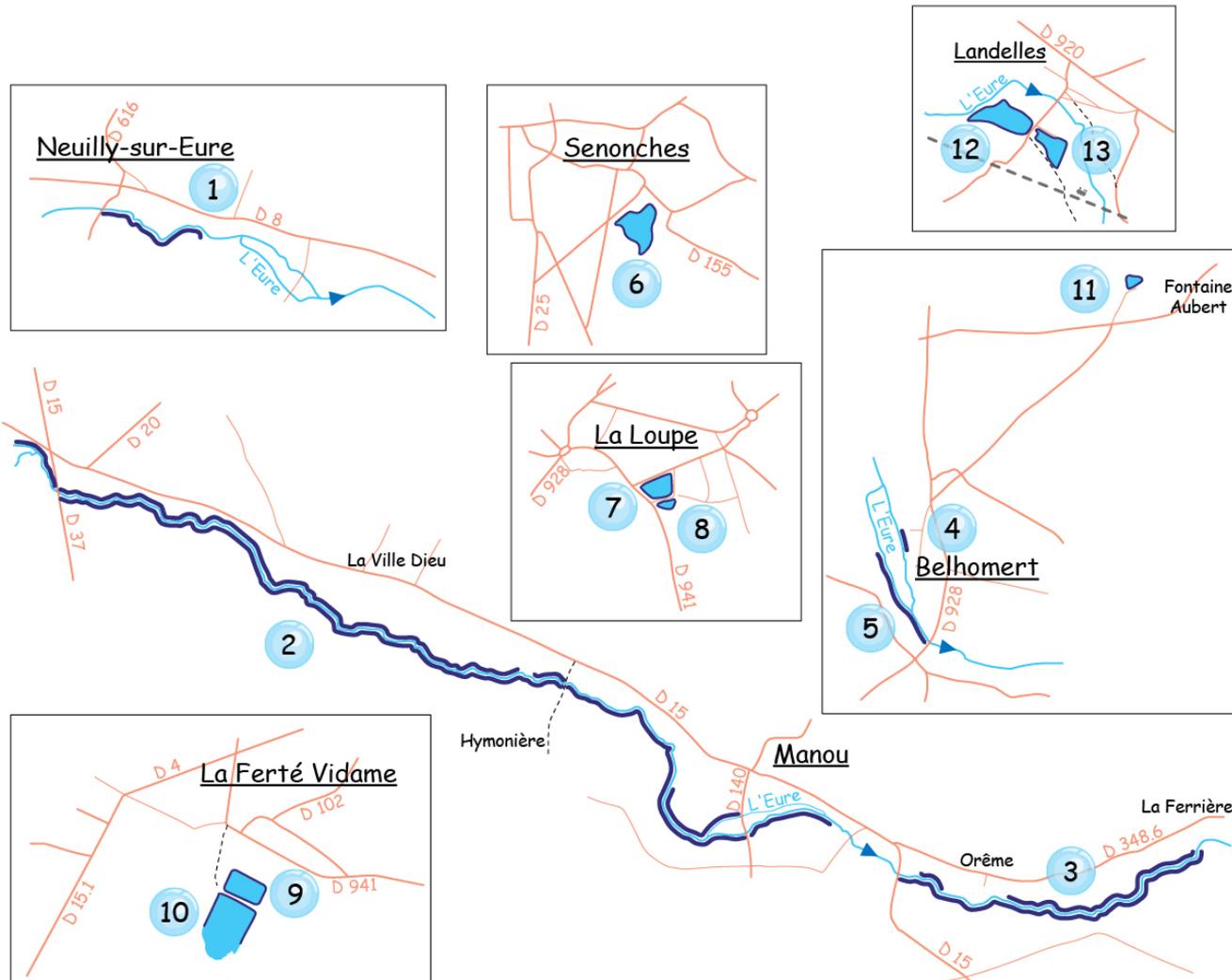
Nouveautés réglementaires 2022 sur nos parcours :

- La réglementation qui s'applique sur nos parcours est celle qui est appliquée par la Fédération de Pêche d'Eure et Loir
- No-kill total (remise à l'eau immédiate des poissons) sur Le Bourg et le Gautrey à La Ferté Vidame .
- **En 2022, le plan d'eau de Fontaine-Aubert à Belhomert sera réciprocaire.**
- Ouverture du brochet : Samedi 30 avril
- Ouverture du sandre : Samedi 04 juin
- **Ouverture de la truite : Samedi 12 mars**



RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

- En 2022, nouvel espace de Pêche pour notre Association : étangs communaux de Landelles. Notre AAPPMA se réjouit de pouvoir offrir à ses adhérents l'accès à 2 étangs et remercie vivement la Municipalité de Landelles pour sa confiance.



Les parcours de notre AAPPMA

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

□ Garderie sur l'ensemble de nos plans d'eau et sur le parcours de l'Eure :

- Lac Arthur Rémi à Senonches
- Etangs du Gasloup à La Loupe
- Etangs du Bourg et de Gautrey à La Ferté-Vidame
- Etang de Fontaine-Aubert à Belhomert
- Etangs communaux de Landelles

- 2 Gardes de Pêche

- Arnaud LEROY

- Jean-Yves MELINE

** Merci de bien vouloir leur réserver le meilleur accueil, lors des contrôles.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Assemblée Générale Elective pour le mandat de 2022-2026

Celle-ci s'est déroulée le 02 octobre 2021, salle des Fêtes de Belhomert. Un nouveau bureau et un nouveau conseil d'administration ont été élus :

- **Président : Jean Luc JULIEN**
- **Vice-président : François PERROT**
- **Trésorier : Patrice AUFFRET**
- **Trésorier adjoint : Rémi CHEVET**
- **Secrétaire : Bernard POUCCIN**
- **Membres :**
Bruno Daviré – Didier Lorgerie - Ariel Simon
- **Jean-Luc Julien et Bernard Poucin représenteront l'AAPPMA aux assemblées générales de la FD 28 et du Groupement des AAPPMA du Pays Perche.**
- **Deux vérificateurs aux comptes ont été élus :**
Claude Gallais et Pierre Perrot.

RAPPORT MORAL DU PRÉSIDENT

Au terme de ce rapport, je remercie personnellement les Municipalités de Belhomert, Senonches, La Ferté-Vidame, La Loupe et Landelles pour les mises à disposition de plans d'eau et l'entretien qu'ils nécessitent.

Je n'oublie pas :

- L'ensemble des salariés de la Fédération d'Eure et Loir pour leur support et leur disponibilité : Pierre, Laurence, Catherine, Nicolas E., Nicolas T. et Eloi.
- le Président Denis LEGRET et le CA de la FD pour les subventions fédérales qui sont versées à notre association ainsi que pour la réciprocité accordée pour les étangs de Landelles,
- le Président, Quentin Chesneau, pour le soutien apporté lors de nos concours inscrits au « critérium » du CD 28.

-Enfin je voudrais saluer et remercier au nom de tout le Conseil d'Administration de notre AAPPMA l'engagement et le travail effectué par notre secrétaire Nicole Bouvier qui tout au long des 16 années passées n'a pas ménagé ses efforts et a œuvré sans cesse pour faire progresser notre Association.

RAPPORT D'ACTIVITE

MANOU

Les Hauts de l'Eure
L'Eure de Belhomert à Neuilly sur Eure - Plans d'eau : La Ferrière Vidame, La Loge, Seneouches

Dimanche 27 juin 2021

Fête de la Pêche **Plan d'eau de Fontaine Aubert à Belhomert**

Le matin
Concours réservé aux jeunes jusqu'à 16 ans
35 places maximum

- Inscription sur place à partir de 8 h30
- pêche : de 9h à 11h30
- distribution des lots à partir de 12 h.

L'après-midi
Pêche gratuite pour Toutes et Tous de 4 ans à

Mairie de Belhomert
Renseignements : Nicole Bouvier
06 26 53 23 24 - nicbouvier@orange.fr
facebook : aappma-Manou-les-hauts-de-leure
www.groupepecheduperche.com

13 enfants ont pris part à cette journée festive, le 27 juin, au plan d'eau de Fontaine Aubert. La pêche était gratuite pour cette journée nationale qui avait été reportée à cause du Covid.

Chaque enfant a été récompensé et ceux qui n'avaient pas encore de carte de pêche, en ont reçu une, valable un an.



RAPPORT D'ACTIVITE

Fête de l'Ecotourisme, le 13 juin, Lac Arthur Rémy à Senonches, en partenariat avec la ville « Station Verte et la FD 28 »



RAPPORT D'ACTIVITE

Criterionum de pêche au coup, le 10 septembre, plan d'eau du Gasloup à La Loupe, inscrit au CD 28

MANOU Les Hauts de l'Eure
L'Eure de Bellême à Neufly sur Eure - Paris d'eau - La Forêt Verte, La Forêt, Semousses

Plan d'eau du Gasloup à La Loupe

MARATHON INDIVIDUEL
inscrit au CD28 **35 places maximum**

Samedi 11 septembre 2021
Rendez-vous - tirage des places 8 heures
Engagement 15 euros - gratuit jusqu'à 16 ans

RÈGLEMENT FFPS 2021
Longueur des cannes : 11,50 m
Amorçage à 9h30
Pêche de 10h à 12h30 - 14h à 16h30
Amorce 10 L terre comprise (pas d'amorçage lourd après la coupure)
Esches 1,5 L dont 1/2 L de fouillis
Classement au poids et par secteur

! Pas de stationnement sur les postes de pêche. Prévoir les chariots

Remise des prix
Redistribution des engagements moins 1 € par pêcheur pour le CD28

Restauration sur place - Buvette

Renseignements et inscriptions obligatoires :
06 26 53 23 24 - nicbouvier@orange.fr
Inscription acceptée sans licence au CD28 avec priorité aux licenciés

facebook :
aappma-Manou-les-hauts-de-leure
www.groupementpecheduperche.com



Eric GUILLE, Alain Ligné et Philippe Demaux des Loutres Avraises, tous 3 vainqueurs de ce concours.

RAPPORT D'ACTIVITE

Labellisations « famille » et « Découverte »



Le **21 septembre 2021**, en présence de Messieurs :

X. Nicolas, maire de Senonches, de D. Legret, président de la FD28, de G. Legret, président du Groupement des AAPPMA du Pays Perche, de J. Prosper, Union Régionale Centre Poitou Charentes et de Madame C. Courias, Office de Tourisme de la CDC des forêts du Perche, le plan d'eau **Arthur Rémy à Senonches a été labellisé « famille »**.

L'après –midi, en présence de Messieurs :

E. Gérard, maire de La Loupe, D. Legret, président de la FD28, de G. Legret, président du Groupement des AAPPMA du Pays Perche, de J. Prosper, Union Régionale Centre Poitou Charentes, le petit plan d'eau du **Gasloup à La Loupe a été labellisé « découverte »**.

RAPPORT FINANCIER

- Résultat des ventes au 31 décembre 2021

Type de carte	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
Interfédérale	107	100	83	58	59	62	68
Majeure	76	79	72	54	47	63	74
Mineure	73	72	57	38	33	30	51
Femme	12	14	9	4	6	4	11
Total membres actifs	268	265	221	154	145	159	204
Découverte – de 12 ans	188	182	252	199	130	141	140
Journalière	202	202	217	136	75	164	100
Hebdomadaire	17	10	6	4	3	8	6
Timbre EHGO	2	2	1	0	1	2	4
TOTAL général toutes cartes	677	661	697	493	354	474	454

RAPPORT FINANCIER

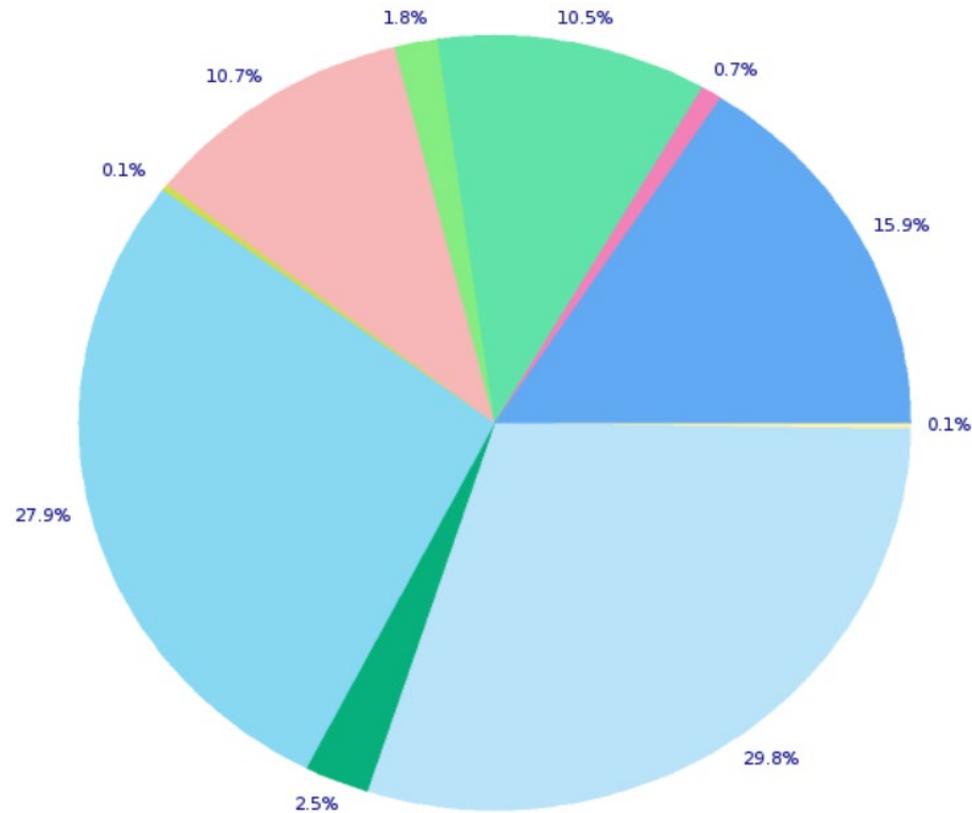
Saison 2021

Statistiques du 15/12/2020 jusqu'au 31/12/2021

Type de produit	Produit	Nbre de produits	Pourcentage
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2021	107	15.85%
Carte Personne majeure - Offre d'automne	Carte Personne majeure - Offre d'automne 2021	5	00.74%
Carte Personne majeure ou Interfédérale	Carte Personne majeure 2021	71	10.52%
Carte Découverte Femme	Carte promotionnelle Découverte Femme 2021	12	01.78%
Carte Personne mineure	Carte Personne mineure 2021	72	10.67%
Carte Personne mineure (parrainage)	Carte Parrainage Mineure 2021	1	00.15%
Carte Découverte -12 ans	Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2021	188	27.85%
Carte Hebdomadaire	Carte promotionnelle Hebdomadaire 2021	17	02.52%
Carte Journalière	Carte Journalière 2021	201	29.78%
Carte Journalière (parrainage)	Carte Parrainage Journalière 2021	1	00.15%
Total		675	100,00 %

RAPPORT FINANCIER

Répartition des produits



■ Carte interfédérale Personne majeure EHGO 2021	■ Carte Personne majeure - Offre d'automne 2021
■ Carte Personne majeure 2021	■ Carte promotionnelle Découverte Femme 2021
■ Carte Personne mineure 2021	■ Carte Parrainage Mineure 2021
■ Carte promotionnelle Découverte -12 ans 2021	■ Carte promotionnelle Hebdomadaire 2021
■ Carte Journalière 2021	■ Carte Parrainage Journalière 2021

RAPPORT FINANCIER

Nos Dépositaires en 2022 sont les suivants

Belhomert : Le Relais Fleuri

La Loupe : Magasin « Loisirs et Traditions »

La Loupe : Intermarché

Senonches : Maison de la Presse

Senonches : Office de Tourisme des Forêts du Perche et son bureau de La Ferté Vidame

Senonches : Huttoxia

Le site www.cartedepeche.fr permet d'acheter la carte de pêche directement sur Internet

Le nombre des cartes de pêche achetées sur www.cartedepeche.fr en 2021 est de **183**.

HUTTOPIA-VILLAGE-VACANCES :

Malgré un contexte sanitaire défavorable 17 animations ont pu se dérouler au cours de l'été dans une ambiance détendue et conviviale. Remerciements aux animateurs bénévoles : leur engagement nous permet d'augmenter significativement les recettes de l'Association.

Huttopia en vacances !



RAPPORT FINANCIER

Tarifs 2022 :
identiques
à ceux de
2021



Carte Personne majeure Interfédérale	Carte annuelle « personne majeure » avec « vignette EHGO » incluse. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Carte donnant accès aux 74 départements de l'EHGO et du CHI, et 17 de l'URNE. Tarif unique au sein de l'EHGO	CPMA	FNPF	27,40 €	
			Agence de l'eau	8,80 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	20,80 €	
		AAPPMA	Cotisation	21,00 €	
		EHGO	Vignette	22,00 €	
TOTAL	Imposé EHGO	100,00 €			
Carte Personne majeure	Carte annuelle « personne majeure ». 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche.	CPMA	FNPF	27,40 €	
			Agence de l'eau	8,80 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	20,80 €	
		AAPPMA	Cotisation	21,00 €	
		TOTAL	Engagement FD/EHGO	78,00 €	
Carte Personne mineure	Carte annuelle « personne mineure » : Jeune de 12 ans à moins de 18 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	2,70 €	
			Agence de l'eau	0,00 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	8,80 €	
		AAPPMA	Cotisation	9,50 €	
		TOTAL	Engagement FD/EHGO	21,00 €	
Carte Découverte	Carte annuelle « Découverte » Jeune de moins de 12 ans au 1 ^{er} janvier de l'année. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche, une seule ligne Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	0,50 €	
			Agence de l'eau	0,00 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	2,50 €	
		AAPPMA	Cotisation	3,00 €	
		TOTAL	Imposé FNPF	6,00 €	
Carte Journalière	Carte journalière disponible du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément le jour de validité.	CPMA	FNPF	2,90 €	
			Agence de l'eau	1,00 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	2,10 €	
		AAPPMA	Cotisation	5,00 €	
		TOTAL	Engagement FD/UR/EHGO	11,00 €	
Carte Hebdomadaire	Validité 7 jours consécutifs, du 1 ^{er} janvier au 31 décembre. 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche. Doit y figurer expressément les jours de validité. Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	9,20 €	
			Agence de l'eau	3,80 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	10,00 €	
		AAPPMA	Cotisation	10,00 €	
		TOTAL	Imposé FNPF	33,00 €	
Carte « Découverte Femme »	Carte annuelle « Découverte Femme » 1 ^{ère} et 2 ^{ème} catégorie – Tous modes de pêche, une seule ligne. Carte incluant la réciprocité EHGO.	CPMA	FNPF	5,40 €	
			Agence de l'eau	8,80 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	10,40 €	
		AAPPMA	Cotisation	10,40 €	
		TOTAL	Imposé FNPF	35,00 €	
Vignette EHGO	Vignette donnant accès aux 74 départements de l'EHGO et du CHI et 17 de l'URNE Uniquement pour les détenteurs d'une carte majeure Tarif unique au sein de l'EHGO	EHGO	Cotisation	3,00 €	
		FDAAPPMA	Cotisation	24,00 €	
		AAPPMA	Cotisation	8,00 €	
		TOTAL	Imposé EHGO	35,00 €	

RAPPORT FINANCIER

Situation des comptes bancaires au 31 décembre 2021:

Solde au 31/12/2021 - Crédit Agricole	6175,24	Solde au 01/01/2021 - Crédit Agricole	9691,53
Solde au 31/12/2021 -L/A Crédit Agricole	8945,62	Solde au 01/01/2021 - L/A Crédit Agricole	4907,75
Reliquat cartes 2021	20,00		
Résultat 2021			541,58
Actif au 31/12/2021	15140,86		15140,86

Compte de Résultat au 31 décembre 2021 : Résultat Bénéficiaire de 541,58 Euros

CLASSE : 6-CHARGES					
602130	Achat de poissons	5 528,20		5 528,20	
605000	Achat de matériel, équip et travaux	679,97		679,97	
606300	Fournitures entretien petits équip.	54,30		54,30	
606600	Fournitures Animation Huttoopia	95,51		95,51	
606700	Frais Initiation Pêche	15,84		15,84	
606800	Autres fournitures (habillements..)	979,54		979,54	
623100	Annonces et insertions	77,12		77,12	
623600	Brochures et imprimés	97,64		97,64	
625400	Déplacement des gardes	1 048,00		1 048,00	
628100	Cotisations Groupement AAPPMA	132,50		132,50	
628800	Autre participation	40,00		40,00	
653200	Frais Assemblée Générale Fédéra...	129,50		129,50	
656900	Cotisation Fédération	20,80		20,80	
657100	Ristournes dépositaires sur Cartes	348,75		348,75	
658200	Frais de concours	429,88		429,88	
658703	Fourn. "Fête de la Pêche"	10,00		10,00	
659000	Carte gratuite	357,00		357,00	
659100	Carte gratuite membre du CA	78,00		78,00	
TOTAL 6-CHARGES		10 122,55		10 122,55	

CLASSE : 7-PRODUITS					
741100	Subv acquisition parcours		10,50		10,50
741300	Subv frais de garderie		1 030,00		1 030,00
741400	Subv concours jeunes		100,00		100,00
741420	Subv Tenue animateurs		464,10		464,10
741500	Subv promotion-communication		39,91		39,91
742100	Subvention municipale		145,00		145,00
742400	Anim. Pêche Huttoopia		1 020,00		1 020,00
756010	Carte Fontaine Aubert		540,00		540,00
756100	Carte pers. majeure interfédérale		2 247,00		2 247,00
756110	Carte majeure		1 491,00		1 491,00
756111	Carte majeure - offre d'automne		52,50		52,50
756200	Carte femme		124,80		124,80
756300	Carte Mineure		684,00		684,00
756301	Carte Mineure Parrainage		4,75		4,75
756310	Carte découverte		564,00		564,00
756500	Carte journalière		1 005,00		1 005,00
756520	Carte Hebdomadaire		170,00		170,00
756600	Vignette EHGO (Carte Interfédérale)		567,10		567,10
756610	Vignette EHGO (vendue seule)		16,60		16,60
758200	Recettes de concours		350,00		350,00
768000	Autres Produits financiers		37,87		37,87
TOTAL 7-PRODUITS			10 664,13		10 664,13

BENERCE HT : 541,58

RAPPORT FINANCIER

Vous constaterez que :

- L'empoissonnement représente 55 % de nos dépenses (5528 : 10122) : en hausse de 1537 euros par rapport à 2020 (+ 3311 par rapport à 2019)
- Les Ventes de cartes de pêche représentent 70 % de nos recettes (7467 : 10664)

EMPOISSONNEMENT 2021 AAPPMA MANOU LES HAUTS DE L'EURE

Date	Nature	Nombre	Poids (Kgs)	Montant TTC	Lieux
11/03/2021	Truites A-C		25	827,12	Fontaine-Aubert
11/03/2021	Truites A-C		40		Eure
11/03/2021	Truites A-C		35		Gasloup
11/03/2021	Truites A-C		40		Arthur Rémy
09/04/2021	Truites A-C		50	531,72	Eure
09/04/2021	Truites A-C		20		Gasloup
09/04/2021	Truites A-C		20		Arthur Rémy
26/06/2021	Truites A-C		15	413,56	Fontaine-Aubert
26/06/2021	Truites A-C		30		Eure
26/06/2021	Truites A-C		25		Arthur Rémy
12/11/2021	Gardons		350	3755,80	Arthur Rémy
	Gardons		150		Gasloup
	Gardons		40		Fontaine-Aubert
	Tanches		40		Arthur Rémy
	Tanches		10		Fontaine-Aubert
	Brochets		20		Arthur Rémy
TOTAL EMPOISSONNEMENT 2021			910	5528,20	

RAPPORT FINANCIER

En 2022 nous procéderons aux alevinages habituels :

En rivière Eure

Au lac Arthur Rémy à Senonches

Au Gasloup à La Loupe

A Fontaine Aubert - Belhomert

A Landelles

RAPPORT FINANCIER

Vérification des comptes :

Le 22 Janvier 2022 nos vérificateurs aux comptes, Claude Gallais et Pierre Perrot ont pu vérifier la comptabilité de l'année. Ils vous en donnent ici lecture.

Logo AAPPMA

Association Agréée pour la Pêche
et la Protection du Milieu Aquatique
Loi 1901 n° 028400540
Siège social : Eco Village 28240 MANOU

Rapport des vérificateurs aux comptes

Le 22 Janvier 2022 Messieurs Gallais Claude et Perrot Pierre, vérificateurs aux comptes de l'AAPPMA de Manou les Hauts de l'Eure, ont contrôlé les comptes de l'exercice 2021 et les éléments comptables présentés par M. Auffret Patrice, trésorier de l'AAPPMA.

L'ensemble des journaux de comptabilité, pièces comptables, justificatifs des recettes et dépenses ont permis de constater la parfaite concordance et sincérité des comptes.

Solde des comptes du Crédit Agricole au 31/12/2021 :

- Compte Courant 00489395000 : 6175,24 Euros
- Compte Livret 83336929237 : 8945,62 Euros

Total des avoirs : 15120,86 Euros

En conséquence, nous vous invitons à donner quitus à notre Trésorier pour l'année 2021.

Les vérificateurs aux comptes

Prénom	Nom	Signature
Claude	Gallais	
Pierre	Perrot	

Nous allons procéder au vote de ce rapport financier.